

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1830 euros

2 jours

SR352

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

**Demandez Houily au
01 42 62 91 86**

OBJECTIFS

- Être capable d'installer SRM 5.0
- Se servir des options de réplication de stockage
- Déployer et paramétrer la réplication vSphere
- Concevoir des groupes de protection sur vSphere Replication
- Savoir effectuer une migration planifiée
- Savoir tester et annuler un plan de reprise d'environnement vSphere

PRE-REQUIS

- Avoir suivi une formation : Formation VMware vSphere : Installation, Configuration et Administration
- (ou) Avoir des connaissances équivalentes
- Connaître les concepts de reprise de sinistres
- Connaître les concepts des technologies de stockage

PUBLIC CONCERNE

- Administrateur
- Architecte
- Ingénieur système
- Intégrateur système chargé de la gestion de SRM

DATES INTER-ENTREPRISES

A distance

18/01/2021, 15/03/2021, 03/05/2021, 21/06/2021,
06/09/2021, 18/10/2021, 06/12/2021,

Paris

18/01/2021, 15/03/2021, 03/05/2021, 21/06/2021,
06/09/2021, 18/10/2021, 06/12/2021,

Lille

08/03/2021, 14/06/2021, 11/10/2021

Lyon

08/03/2021, 14/06/2021, 11/10/2021,

Sophia Antipolis

19/04/2021, 04/10/2021,

Aix-en-Provence

26/04/2021, 11/10/2021,

Rouen

26/04/2021, 11/10/2021,

Toulouse

NOUS CONTACTER

AGORATIC

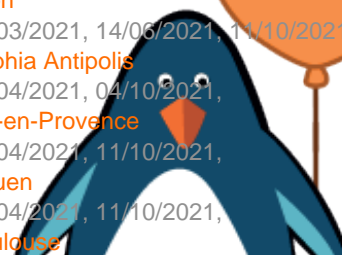
21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76

Tel : 01 42 62 91 86

www.openska.com

Linux



FORMATION VMWARE VCENTER SITE RECOVERY MANAGER : INSTALLATION, CONFIGURATION ET ADMINISTRATION

La formation VMware vCenter Site Recovery Manager : Installation, Configuration et Administration sur 2 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec le déploiement d'un plan de reprise à l'aide de SRM. De la présentation globale de VMware vCenter Site Recovery Manager à la réalisation de migrations planifiées et de retours arrière en passant par la réplication vSphere, vous aurez une vue d'ensemble des compétences nécessaires à la bonne gestion de VMware vCenter SRM

PROGRAMME

1/ Introduction à vCenter Site Recovery Manager

2/ Site Recovery Manager : Vue d'ensemble et architecture

- Utiliser SRM pour un plan de reprise
- Composants et architecture de SRM
- Site Recovery Manager 5.0 : fonctionnalités

3/ Savoir installer VMware vCenter Site Recovery Manager

- Composants clés pour déployer et utiliser SRM
- Connaître les prérequis d'installation
- Installer SRM et ses plug-ins
- Configurer les sites SRM
- Architecture avec réplication de baies et réplication vSphere
- Les limites de la réplication du stockage quand VRMS est utilisé

4/ Réplication du stockage : Concept et enjeux

- Réplication vSphere : comprendre le concept
- Architecture de SRM avec une réplication de baies et une réplication vSphere

5/ Déployer la réplication vSphere

- Déployer et configurer VRMS
- Déployer et enregistrer un vSphere Replication Server
- L'architecture d'une réplication vSphere
- Le processus d'ajout d'un gestionnaires de baies

6/ Savoir configurer les mappages d'inventaire

- Configurer l'inventaire
- Configurer le réseaux SRM
- Configurer des datastores SRM

03/05/2021, 11/10/2021,
Nantes
17/05/2021, 18/10/2021,
Rennes
17/05/2021, 18/10/2021,
Strasbourg
17/05/2021, 11/10/2021,
Bordeaux
07/06/2021, 22/11/2021,

Si vous souhaitez organiser cette formation a une autre date contactez-nous.

7/ Configurer la réplication vSphere des machines virtuelles

- Paramétrer la réplication vSphere d'une VM
- Paramétrer la réplication de plusieurs VM
- Effectuer le mappage de datastores
- Planifier des objectifs de restauration

8/ Groupes de protection : Conception et types de groupes

- Groupes de protection : concept et enjeux
- Groupes de protection de la réplication vSphere
- Groupes de protection basés sur des baies

9/ Concevoir et modifier des plans de reprise

- Plan de reprise : concept et enjeux
- Concevoir un plan de reprise
- Changer les propriétés d'un plan de reprise

10/ Effectuer des migrations planifiées et des retours arrière

- Les différents cas d'utilisation de SRM
- Workflows de Site Recovery Manager
- Procéder à un test du plan de reprise
- Savoir annuler un plan de reprise testé
- Effectuer une migration planifiée
- Exécuter un plan de reprise
- Comprendre les processus de re-protection
- Effectuer un retour arrière

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75